

Hadith elMalia



Le grand chantier des réformes

Si la durée de vie du nouveau gouvernement n'est pas à la hauteur de ses ambitions et limite quelque peu sa marge de manœuvre, il n'en demeure pas moins que de nombreux ministères et administrations se sont engagés sur la voie des réformes, soucieux d'aller de l'avant et de profiter des ressources qui leur sont allouées. Le Parlement a également repris ses activités législatives en votant nombre de projets de lois, longtemps mis en suspens du fait des tensions politiques, et destinés à faciliter et accompagner les réformes. Malgré certaines dissidences, l'activité gouvernementale a pris son élan, guidée par une volonté commune de réaliser des objectifs concrets dans l'ensemble des secteurs.

Néanmoins, au cœur de cet immense chantier national, les pressions s'accroissent sur la situation des finances publiques, résultat inévitable d'une dette publique croissante. Il devient donc impératif pour le ministère des Finances d'accélérer le processus de réforme et de modernisation des finances publiques, afin de stimuler une croissance économique soutenue, seule garantie au problème de la dette publique. Dans cette perspective de relance, les projets de libéralisation et privatisation de certains secteurs, notamment celui des télécommunications, se présentent comme des solutions efficaces aptes à engendrer des revenus supplémentaires à l'Etat, à stimuler les marchés, la concurrence et donc la croissance et à réduire, à terme, le volume de la dette publique.

La libéralisation du secteur des communications sera également au regard de la communauté internationale et économique la preuve que le programme des réformes au Liban est bel et bien entamé et un sérieux indicateur de la volonté du gouvernement à piloter le changement. La libéralisation des marchés contribuera enfin à attirer de nouveaux investissements au Liban.

Pour toutes ces raisons, il devient impératif de s'aligner au programme de réformes du gouvernement et d'œuvrer activement à la mise en place des projets de modernisation, passerelle de sauvetage de l'économie libanaise.

Mohammad Chatah
Ministre des Finances

Numéro 33 | Octobre 2008 | www.if.org.lb

Elias Charbel: Plusieurs administrations ont respecté les plafonds Les plafonds budgétaires: Une passerelle à la restriction des dépenses



Elias Charbel expliquant le projet du budget 2009

Dans une interview accordée à la revue "Hadith al-Malia", le directeur du Budget et du Contrôle des Dépenses au Ministère des Finances, Elias Charbel, s'est déclaré satisfait de "la coopération de nombreux ministères et administrations publiques" vis-à-vis des orientations données par la circulaire du budget 2009, de leur engagement à "respecter les plafonds" fixés et des "efforts soutenus que ces institutions ont déployé afin de réduire les dépenses". En effet, le projet de budget 2009 a été élaboré dans le cadre d'une stratégie visant à limiter les dépenses afin de réduire le déficit budgétaire conformément au programme de réformes présenté par le gouvernement; L'objectif principal de ce plan étant d'améliorer la situation des finances de l'Etat afin de préserver la stabilité et d'œuvrer au développement de la performance publique. Conformément à cette stratégie, les administrations et institutions publiques ont été appelées à intégrer ces orientations lors de l'élaboration de leur propre budget. A la lumière de l'impératif de réduction des dépenses, la mise en œuvre du projet de budget pour l'année 2009 a permis au Ministère des Finances d'avancer au plan budgétaire en plafonnant chaque chapitre du budget, sachant qu'un chapitre correspond à un ministère; les administrations et institutions publiques concernées ont aussi été appelées à préparer leur budget dans le

cadre de plafonds. Même si pour 2009 ce plafond n'est pas obligatoire, toute violation pertinente devra être justifiée. Selon les préposés à la préparation du budget, il est évident que "le succès de l'expérience est irréfutable et la coopération d'un bon nombre d'institutions a contribué à la réduction de la durée d'étude du projet." A noter que ces administrations "ont

réalisé un immense progrès dans l'élaboration de leurs propres budgets aux plans du fond et de la forme."

Dans ce contexte, le directeur du Budget et du Contrôle des Dépenses au Ministère des Finances, Elias Charbel, a mentionné le projet de budget présenté par l'Institut des Finances - Institut Basil Fuleihan, lequel inclut une prévision à moyen terme (2009-2011) se basant sur la vision et les orientations du Ministère des Finances. Charbel a également mis l'accent sur le fait que le projet de budget soumis par l'Institut "est transparent, organisé et étayé de graphiques, de statistiques et de pièces justificatives" et qu'il "mérite d'être cité comme exemple pionnier au regard des institutions publiques."

De même, Charbel a évoqué le projet de budget présenté par le Ministère de l'Environnement, qualifiant son élaboration de "distincte" et précisant qu'il "inclut des prévisions à moyen terme."

En ce qui concerne les organismes militaires, Charbel a salué le projet de budget "crédible et transparent" soumis par la Direction Générale de la Sécurité de l'État. Selon lui, ce projet "reflète la politique de réformes adoptée au sein de cette Direction qui a proposé un plan de réformes visant à rationaliser ses dépenses et à dresser un inventaire de ses biens."

Nahla Bchennati

Éditée par:

Sommaire

Le remboursement de la TVA à l'aéroport a augmenté de 40 % durant l'été 2008	2
Ludovic Morinière: l'Institut des Finances est pour ADETEF un exemple réussi d'une coopération utile et intelligente	4
AMR... un système qui clarifie tout	5

Un mécanisme simple et organisé

Détaxe: augmentation de 40 % durant l'été 2008

Après plus de deux ans de calme relatif, l'activité est enfin revenue à la normale à l'aéroport international Rafic Hariri. Au cours de sa tournée, Hadith Al-Malia a noté l'effervescence des bureaux des douanes et de la société Global Refund. Selon les statistiques publiées par Global Refund (GR), le taux de remboursement de

2- Garantir la sortie de la marchandise achetée du territoire libanais dans un délai maximum de trois mois, à compter de la date d'achat. Dans ce délai, il n'est pas nécessaire d'enregistrer la marchandise. Néanmoins, cette dernière condition pose problème dans certains cas, principalement lorsqu'il s'agit de calculer le délai



Des touristes au guichet de Global Refund



Un mécanisme simple et organisé

la TVA a augmenté de 40 % en 2008. Cette amélioration est principalement liée à l'augmentation du nombre de visiteurs. Ainsi, en une journée, GR a reçu près de 2400 demandes de remboursement présentées par quelques 500 voyageurs. La valeur remboursée au comptant a atteint 125 millions de livres libanaises, soit une valeur record par rapport aux années précédentes.

Les conditions de détaxe

Le bureau des douanes est constamment rempli de voyageurs.

Depuis près d'un an, une nouvelle mesure est mise en application: le voyageur désirant obtenir une détaxe doit obligatoirement être muni de sa carte d'embarquement. Cette mesure a pour objectif un contrôle plus efficace du processus de détaxe en vérifiant la sortie effective et immédiate du bénéficiaire du territoire libanais.

Pour bénéficier de la détaxe, il faut:

- 1- Avoir acheté votre marchandise auprès d'un commerçant enregistré à la TVA. Les achats doivent correspondre à une vente au détail à caractère touristique (non commercial) et à un montant supérieur à 150000 livres libanaises, dans un même magasin, le même jour.

d'obtention de la détaxe. Selon le chef du département des voyageurs et de la zone franche à l'aéroport, le voyageur effectue parfois ses achats à partir de l'étranger, par Internet ou carte de crédit, avant d'être arrivé au Liban. Une fois à l'aéroport, et bien que muni des factures, autres preuves et achats, il s'avère que la date d'achat ne correspond pas au délai légal de trois mois. Le voyageur se trouve alors dans l'impossibilité d'effectuer sa détaxe car Global Refund s'abstient d'accorder des détaxes avant la promulgation d'une décision claire à ce sujet.

L'avis des touristes

Selon une enquête effectuée auprès des voyageurs, le mécanisme de remboursement de la TVA au Liban a été qualifié de simple et organisé. Il accorde même un certain avantage à la saison estivale par rapport aux autres pays de la région. Certains ont salué la simplicité des formalités ainsi que le mécanisme de fouille des bagages. Plusieurs d'entre eux ont fait l'éloge de la prévenance des employés de l'aéroport: la détaxe, c'est simple et pratique.

Reportage et photos:

Maya Melhem

Contrôleur assistant

Invest in Med... un nouveau programme de l'UE

L'Union Européenne a lancé un nouveau programme de coopération au profit de la région Méditerranée, Invest in Med. Ce programme, de 12 million d'euros sur 3 ans, vise à renforcer la coopération économique et à encourager l'investissement dans les pays riverains de la Méditerranée. 9 pays ont été sélectionnés comme bénéficiaires prioritaires du programme: l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, les territoires palestiniens, la Syrie et la Tunisie.

Selon Bénédicte de Saint-Laurent, directeur de projet, 30% du trafic commercial transite par la Méditerranée. Convaincre les entreprises d'assembler leurs produits finaux dans l'un des pays de la zone méditerranée permettrait ainsi de réaliser d'énormes économies sur les coûts de transport et de créer de nouveaux emplois.

Ce programme repose sur un partenariat entre 27 pays de l'Union Européenne et plus de 42 partenaires Méditerranéens, notamment les agences de promotion de l'investissement regroupées dans un consortium appelé ANIMA, les Chambres Européennes de Commerce et d'Industrie, leurs consœurs méditerranéennes ainsi que l'Union des Confédérations Méditerranéennes des Entreprises.

Leur mission est d'explorer et d'identifier les opportunités d'investissements et de croissance économique durable dans les pays riverains de la méditerranée.

Les partenaires se sont réunis une première fois à Marseille afin de réfléchir aux moyens de stimuler les investissements en région méditerranéenne. Ils ont ainsi identifié les secteurs prioritaires d'action et niches de marché: l'agro-alimentaire, les technologies de l'information, le textile et l'habillement ainsi que l'ingénierie mécanique et électrique.

Ce nouveau programme s'inscrit dans le cadre plus large de création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne et représente une extension du projet Agadir.

Sabine Hatem

Selon l'expert de l'Organisation Internationale du Travail Georges Jadoun

Les appels d'offres qui passent par l'administration centrale ne dépassent pas 5 % du volume des achats de l'Etat!



Session de formation animée par Jadoun à l'Institut Basil Fuleihan

Selon Georges Jadoun, responsable du groupe de développement durable et gouvernance au sein du Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail, la loi régissant les marchés publics en vigueur au Liban est relativement obsolète et devrait être modernisée afin de s'aligner aux normes internationales.

Hadith Al-Malia a rencontré Jadoun en marge de l'atelier de travail qu'il supervisait à l'Institut des Finances - Institut Basil Fuleihan en août dernier. Cet atelier de quatre jours s'est adressé aux responsables des achats et appels d'offres au sein des administrations gouvernementales et a permis de jeter un regard en profondeur sur "les meilleures pratiques internationales en matière d'achat public."

Jadoun a déclaré: "Le décret régissant l'achat public au Liban date de 1959. Bien que le gouvernement ait créé un département chargé de coordonner les appels d'offres, les méthodes d'évaluation et d'attribution des contrats n'ont pas évolué. Le paradoxe réside dans le fait que les appels d'offres lancés par le gouvernement ne dépassent pas le seuil des 5 % du volume total des achats de l'Etat, sachant que les 95 % restants font l'objet d'exceptions tolérées par

la loi et ne passant pas par le Département des Adjudications. Par conséquent, ce dernier ne joue qu'un rôle limité sur le plan du volume des achats au sein de l'Etat libanais. De plus, les méthodes d'évaluation adoptées par ce département se fondent sur des principes obsolètes et non sur des mécanismes transparents. Il convient de signaler que le Département Central des Adjudications a été annulé dans la plupart des pays. En effet, imaginons que les appels d'offres lancés par l'Etat passent exclusivement par le Département Central comme stipulé par la loi: ce dernier se trouverait alors dans une impasse et croulerait sous les formalités administratives."

Jadoun a aussi remarqué: "Le marché libanais est assez actif, mais le nombre de participants aux appels d'offres demeure inférieur à la normale. Ce faible taux est sans doute corrélé à la lourdeur de la bureaucratie et des présumés pots-de-vin qui affectent la relation avec l'Etat libanais. En effet, pour un marché aussi empreint de vitalité, la participation aux appels d'offres lancés par l'Etat ne suit pas le rythme. Les obstacles qui se dressent en chemin ne sont pas de nature institutionnelle et peuvent être contournés par la promulgation et la mise en vigueur d'une nouvelle loi, neutre

et efficace. Le droit de porter plainte représente le cheval de bataille permettant à une telle loi de s'imposer, sachant que le Ministère des Finances ne dispose pas d'auditeur, de service de comptabilité ou de contrôleur des dépenses qui soit aussi versé que ses concurrents sur la qualité du travail fourni par l'offreur. Tout vice au niveau des caractéristiques techniques, comme par exemple le fait d'être copiées du catalogue d'une compagnie participant à l'adjudication, n'est souvent mis à jour que par la concurrence, c'est-à-dire par les autres participants à l'appel d'offres, et non par le fonctionnaire. En accordant aux concurrents le droit de porter plainte, l'Etat se dote ainsi du meilleur moyen d'appréhension des vices au niveau des offres. Il ne reste plus au fonctionnaire qu'à vérifier la conformité des procédures à la loi ainsi que l'enregistrement valide de l'offre, sans pour autant avoir à examiner le contenu technique de l'offre, qui pourrait requérir une certaine expérience technique qu'un contrôleur financier, par exemple, n'aurait pas. Le meilleur moyen de promouvoir les marchés publics serait donc d'accorder à la concurrence le droit de porter plainte lorsque l'autorité gouvernementale enfreint ses responsabilités au regard de la loi."

Et d'ajouter: « Le concurrent a certes le droit de porter plainte mais auprès d'une autorité indépendante, c'est-à-dire que sa plainte doit être adressée à une entité autre que celle qui a lancé l'appel d'offres. Certes, la plainte peut être adressée à l'acquéreur en premier lieu mais si le plaignant décide de faire appel, il faut lui garantir le droit de se référer à un organisme indépendant désigné par l'Etat mais opérant de manière autonome et objective, capable de juger s'il y a eu violation de la loi. Si la plainte est renvoyée, le plaignant doit également pouvoir avoir recours à la justice. Toute plainte devrait être étudiée dans un délai prédéfini, de manière à ne pas entraver l'activité gouvernementale et à préserver le droit des concurrents."

“L’Institut a évolué et s’est professionnalisé... et nos projets communs comprennent la Jordanie et la Palestine”

Ludovic Morinière: L’Institut des Finances est pour ADETEF l’exemple réussi d’une coopération utile et intelligente

“La formation reste le vecteur principal de modernisation de l’administration”

Selon Ludovic Morinière, expert ADETEF, rencontré par Hadith Al Malia lors de sa visite au Liban en Octobre, l’Institut des Finances- Institut Basil Fuleihan, est pour ADETEF (l’agence de coopération internationale des ministères économiques et financiers français), “un exemple réussi d’une coopération utile, intelligente et efficace”. Interview:



Morinière entouré par l’équipe de L’Institut et du centre Jordanien

Quelles sont vos nouvelles activités au niveau régional et que préparez-vous actuellement pour l’Institut des Finances?

ADETEF est très présente dans la région, essentiellement depuis la création de l’Institut des Finances en 1996, puisque ADETEF est, en partie, à l’origine de la création de l’Institut et a continué pendant ces douze années à le soutenir par le biais de conventions annuelles renouvelées et par la participation aux différentes activités de coopération technique et de formation. En ce qui concerne ADETEF donc, je dirais que tout ce qui se passe aujourd’hui au niveau régional dans le domaine de la coopération technique est une suite logique de ce qui a été entamé il y a 12 ans avec l’Institut.

L’Institut est-il devenu donc une sorte de représentant régional d’ADETEF?

Tout à fait. Pour ADETEF, l’Institut est un exemple réussi d’une coopération utile, intelligente, coordonnée, respectueuse des spécificités de chaque opérateur, et dont l’efficacité a été prouvée. C’est un projet réussi, car il est devenu autonome au bout de quelques années, c’est-à-dire qu’ADETEF

n’a plus besoin d’être présente de manière continue pour en garantir le succès. A partir du moment où ADETEF n’avait plus de présence physique, et où les experts français n’étaient plus présents à l’Institut, ce dernier a pris toute son ampleur et a acquis un caractère purement libanais. Par la suite, il a pu recevoir l’assistance de différents pays et bailleurs de fonds pour des projets ponctuels, tout en continuant à travailler avec la France, mais à sa demande et en fonction de ses besoins. Je dirais même d’une certaine manière que si l’Institut avait décidé qu’il n’avait plus besoin de l’expertise du Ministère des Finances français pour évoluer, cela ne nous aurait pas posé de problèmes. En effet, nous considérons que c’est à l’Institut des Finances et au Ministère des Finances libanais de décider des besoins de l’Institut en matière d’assistance.

Est-ce une coopération en sens unique ou dans les deux sens?

Non, et c’est justement la marque un peu exceptionnelle de l’Institut. Dans plusieurs pays, la coopération institutionnelle fonctionne essentiellement en sens unique, à savoir que les pays Européens et Occidentaux, notamment la France, apportent l’expertise permettant d’aider certains pays à moderniser leur administration dans le domaine des finances publiques. Évidemment, il y a toujours des échanges dans la coopération, on apprend toujours dans la coopération, ce n’est pas neutre. Nos experts, nos fonctionnaires français, apprennent sur place. Néanmoins, la particularité de l’Institut des Finances réside dans le fait qu’il a acquis une certaine maturité et connaissance non seulement dans le domaine de la formation en finances publiques mais également dans les domaines techniques liés à la TVA, au management ou à la gestion des ressources humaines. Ce savoir acquis permet de fournir une expertise au niveau régional et est désormais caractéristique de l’Institut des Finances qui œuvre depuis 2 ans avec ADETEF sur des projets de coopération régionale, notamment avec la Jordanie. En Jordanie, ADETEF a participé à la création du centre de formation du Ministère des Finances. L’Institut des Finances est un partenaire privilégié de ce projet piloté et opéré par ADETEF, qui fait intervenir des experts de l’Institut des Finances grâce à une convention entre ADETEF et l’Institut. Des experts libanais vont ainsi à Amman

pour aider le Ministère des Finances jordanien à développer son centre de formation tandis que des fonctionnaires jordaniens viennent à Beyrouth pour apprendre sur place. C’est pour nous un premier exemple des engagements que nous avons consentis en termes de coopération dans les deux sens dans la région.

Quel rôle l’Institut jouera-t-il en Palestine?

A travers l’Institut, ADETEF a un projet de coopération avec le Ministère des Finances palestinien portant sur la création d’un centre de formation similaire à l’Institut de Finances à Ramallah. Aussi, nous pourrions travailler avec l’Institut via Amman, ou en faisant venir des fonctionnaires palestiniens ici au Liban pour prendre l’exemple d’un centre de formation opérationnel. Nous avons également plein d’autres idées sur le plan de la coopération régionale, notamment avec la création du réseau GIFT-MENA, le réseau des écoles et instituts de formation des agents publics dans la région MENA. Ce réseau est d’ailleurs une initiative lancée par l’Institut des Finances et soutenue par ADETEF.

Est-ce que l’Institut des Finances a pu, à votre avis, évoluer et contribuer à la réalisation d’un changement positif dans l’administration libanaise?

L’Institut des Finances qui ne proposait que quelques formations en 1997 (une formation économique, une formation à la comptabilité, un peu d’informatique et un peu d’anglais), a énormément augmenté sa capacité de formation, proposant aujourd’hui un catalogue extrêmement varié de formations et d’évènements, et participant au quotidien à la modernisation de l’administration libanaise. L’Institut a évolué: Il s’est professionnalisé, et à travers ce que j’y vois, je pense que l’administration libanaise, notamment l’administration des finances publiques, a évolué grâce à l’Institut des Finances. Cependant, il y a énormément de choses à faire et je pense que l’Institut va continuer à jouer un rôle très important. Je pense que la formation reste le vecteur principal de modernisation de l’administration. La formation est la clé de la réussite. Il n’en demeure pas moins qu’il y a un effort à faire sur le plan de la gestion des ressources humaines au Ministère des Finances, et là encore, l’Institut peut jouer un rôle important.

Le Ministère des Finances se dote d'une base de données de l'aide internationale accordée au Liban

AMR ... un système qui clarifie tout

Les dons, prêts et autres formes d'aide s'érigent de manière générale en "mystères", notamment en ce qui concerne leurs destinations et bénéficiaires.

Les citoyens libanais se posent constamment des questions relatives à la nature des destinataires de ces dons et aides: Leur cheminement est parfois transparent alors que, dans d'autres cas, certaines sommes semblent s'évaporer sans laisser de traces dans les couloirs des institutions, organisations et comités locaux. Elles sont invariablement sujettes à controverse et sont à l'origine de polémiques entre adversaires politiques. Dans le cadre de la conférence de Paris III en janvier 2007, plusieurs bailleurs de fonds se sont engagés à accorder au gouvernement libanais dons et aides à condition que ce dernier s'engage, à son tour, à respecter un programme et calendrier de réformes et à garantir une gestion transparente de l'aide allouée, suivant une échelle de priorités prédéfinie.

Le Ministère des Finances a entrepris de réaliser ce projet, sur la base d'un financement de la Banque Mondiale, et l'ingénieur Jacques Chaarawi, titulaire d'un DES en administration financière, a été désigné pour le mettre en application. Selon Chaarawi, l'expérience acquise par le Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR) dans ce domaine a permis de tracer les grandes lignes de la mise en œuvre du projet, en ayant recours à la base de données établie par le CDR.



Le Ministre Chatah assistant à un exposé du projet

A ce jour, le Ministère des Finances travaille conjointement avec différentes entités qui représentent autant de sources d'informations. Nous citons à titre d'exemple:

- Le Conseil du Développement et de la Reconstruction
- Le Haut Comité de Secours
- Le Bureau du Ministre d'État au Développement Administratif
- Les administrations publiques concernées

Dans une étape ultérieure, le cercle de coopération est appelé à être élargi afin d'inclure les dons et aides accordés aux municipalités et organismes publics, sans oublier le secteur privé et les ONG.

Le programme créé est connu sous l'acronyme AMR (Aid Monitoring and Reporting System). Il est divisé en deux parties. La première liste les prêts, dons et autres aides obtenues depuis 2006, abstraction faite de la source de financement (locale ou étrangère). La seconde partie

porte sur les projets en en exécution, répartis en 3 catégories:

- Les projets bénéficiant d'un financement total
- Les projets bénéficiant d'un financement partiel
- Les projets à financer

Ainsi, il est désormais possible de présenter ces projets aux bailleurs de fonds potentiels afin de mobiliser les ressources nécessaires à leur exécution.

Dans le même contexte, le programme AMR a été relié au CDR, à la base de données DAD, laquelle a été créée par la Présidence du Conseil des Ministres, et à la Direction du Budget.

Sur ce plan, Chaarawi affirme que le système en vigueur se caractérise par sa transparence dans la mesure où il dévoilera au public l'identité des bailleurs de fonds, les sources de financement et les projets bénéficiaires, la répartition du financement, le coût d'exécution, les sommes allouées ainsi que les délais, la date de mise en œuvre, etc. Selon Chaarawi, la phase d'exécution a été lancée en septembre dernier, notamment en ce qui concerne l'entrée, la classification et l'organisation des données. Les rapports périodiques à travers le programme AMR devraient commencer à être publiés vers le début de l'année 2009 au plus tard, sachant que ces rapports brosseront un tableau détaillé de l'aide accordée au Liban.

Roula Sila

Une année de formation à l'Ecole Nationale des Douanes de Tourcoing

Après avoir passé l'examen d'entrée à l'Ecole Nationale des Douanes de Tourcoing, me voici de nouveau dans un avion pour la France. Cette fois, direction le Nord, la région où l'on parle ch'ti. Malgré le climat un peu rude, je m'y plais et y passe 11 mois aux cours desquels je découvre les atouts de la formation dispensée aux étudiants étrangers et à l'administration



douanière libanaise dont je fais partie. La formation en tant que telle est riche et variée. Elle est également accompagnée de mise en pratique des enseignements théoriques au cours de stages courts tels que le stage de localisation à la direction régionale du Léman à Annecy, les stages de concrétisation à la subdivision de Nice littoral et au centre régional des douanes de Strasbourg ou le stage à l'école nationale

des brigades des douanes à La Rochelle. Ces stages m'ont ainsi non seulement permis de découvrir la France dans sa diversité mais également d'appréhender divers terrains et diverses facettes du métier de douanier. Ils m'ont donné la chance de mettre en application les concepts acquis et de découvrir la réalité de la douane en Europe. Près de 50% des enseignements étaient réellement intéressants car transposables au Liban, le reste s'appliquant plutôt à la réalité européenne. La pertinence pour certains étudiants pourrait être évaluée comme moindre mais il n'en demeure pas moins que ce type de formation permet de comprendre une réalité toute autre et d'effectuer des comparaisons entre les fonctions de douanier et l'organisation de l'administration douanière dans le pays d'origine et l'Europe. Deux éléments de réflexion m'apparaissent aujourd'hui importants pour le Liban au regard de cette année de formation en France: la pluridisciplinarité des agents et l'informatisation des bases de données. Ainsi, les inspecteurs douaniers français peuvent passer au cours de leur carrière de la branche surveillance à la branche opération commerciale et inversement. De même, l'informatisation des services permet de faciliter les échanges et de gagner en réactivité. Le gain de temps et la richesse des parcours sont un atout indéniable à

l'efficacité de l'administration douanière. Au terme de ces 11 mois, il me reste un léger regret quant à la faible reconnaissance de cette formation au sein de l'administration au Liban, en comparaison aux autres pays qui participent également à ce programme. Le diplôme de l'Ecole Nationale des Douanes correspond à un Bac + 5. Il donne accès, dans la plupart des pays, à un grade supplémentaire et permet d'améliorer ses perspectives de carrière. Il n'en est malheureusement pas le cas au Liban. De même, alors que les primes sont une part conséquente du revenu, les douaniers en stage ne perçoivent que leur salaire durant la période de formation en France. Ce système ne valorise et n'encourage malheureusement pas le perfectionnement à sa juste valeur. Pour terminer sur une note plus positive - car j'ai fort apprécié cette formation et voudrais encore une fois remercier l'Ecole Nationale des Douanes de Tourcoing pour son accueil: La vie sur le campus et à l'Ecole était riche. Elle m'a donné l'occasion de participer à de nombreuses activités sociales, à des visites d'institutions européennes et d'entreprises. Elle m'a permis de m'intégrer et d'établir des contacts avec d'autres étudiants français et étrangers. J'espère enfin que mon expérience sera mise au service de l'évolution de l'administration à laquelle j'appartiens.

Wassim Al Masri

L'Allemagne dote les douanes libanaises d'appareils de détection par rayons X

Le service allemand des douanes a équipé son homologue libanais de véhicules destinés aux forces motorisées et unités de lutte terrestres et d'appareils de détection par rayons X. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la première partie de l'accord de coopération établi entre la Direction Générale des Douanes au Liban et le service allemand des douanes, sous le patronage du Ministère des Finances.

Les nouveaux véhicules et appareils ont été mis en service aux postes frontaliers et ports douaniers afin de renforcer la lutte contre la contrebande de drogues et d'armes et les fraudes tarifaires.

Auparavant, deux techniciens du service allemand des douanes, Jens Pötger et Dirk Tegen, se sont rendus au Liban au cours du mois d'août. Ils ont surveillé le déchargement du conteneur dans lequel se trouvaient les nouveaux équipements offerts par le service allemand des douanes, sous forme de don dans le cadre d'un programme d'aide mis au point par l'équipe douanière allemande basée au Liban depuis septembre 2006 et en coopération avec la



Des équipements modernes

Direction des Douanes au Liban.

La délégation allemande a également programmé une formation à l'Institut des Finances - Institut Basil Fuleihan. Dans le cadre de ce programme, les fonctionnaires des douanes libanaises ont été formés à l'utilisation des nouveaux appareils de lutte contre toute sorte de contrebande.

Selon des sources bien informées au sein de la Direction des Douanes, "l'utilisation

de ces nouveaux appareils donnera des résultats positifs." Par ailleurs, ces sources ont salué le rôle pionnier du service allemand des douanes au plan de l'assistance technique octroyée aux douanes libanaises, et qui a donné l'opportunité aux douaniers libanais compétents de participer à des sessions de formation au Liban et en Allemagne.

Walid Haber

L'été à l'Institut des Finances: 17 sessions de formation pour les Douanes

L'Institut des Finances n'a pas chômé au cours de l'été 2008. Il a ainsi tenu, en coopération avec la Direction des Douanes, dix-sept sessions de formation. Trois sessions ont été organisées à Chtaura, une à l'aéroport international Rafic Hariri et treize à l'Institut des Finances.

Les programmes de formation ont porté sur les sujets douaniers spécialisés de la contrebande, de l'inspection et du contrôle. Par ailleurs, dans le cadre d'un programme portant sur "la technologie des marchandises et les applications tarifaires", une session plénière dont l'objectif était de présenter aux participants les règles tarifaires générales conformément au système établi, a été suivie d'une mise en application au niveau des produits alimentaires, cuirs et matières plastiques et élastiques.

L'Institut a également organisé un atelier de travail portant sur "le contrôle douanier des restrictions relatives aux entreprises commerciales." Au cours de cet atelier, les participants se sont familiarisés avec les différentes sortes de fraudes et leurs méthodes d'identification. La police douanière a même bénéficié d'une session de formation axée sur le développement des compétences des fonctionnaires douaniers afin d'innover les méthodes et systèmes de collecte et d'échange de l'information douanière.



Session de formation douanière

Sur un autre plan, l'Institut des Finances a contribué à l'amélioration de la performance des fonctionnaires en poste aux frontières et à l'aéroport, auxquels il a expliqué les mesures à prendre et les principes de base relatifs aux voyageurs par voies terrestre et aérienne, et ce, conformément aux traités internationaux et aux recommandations de l'Organisation Mondiale des Douanes.